



L'international camerounais de l'Ajax Amsterdam a été entendu aujourd'hui par le TAS (Tribunal Arbitral du Sport) alors qu'il est suspendu depuis le 5 février dernier par l'UEFA à la suite d'une violation des règles antidopage.

Aujourd'hui, le club amstellodamois relate les événements à travers un communiqué. Le néo-champion des Pays-Bas explique que le joueur a raconté sa version des faits aux dirigeants du TAS, déclarant avoir « pris accidentellement un cachet destiné à sa femme, qu'il avait pris pour une aspirine » et qu'il fait appel de sa suspension de un an. Alors que la position de l'UEFA est toujours la même, il va falloir attendre le verdict du TAS, dont la date de rendu n'a pas encore été communiquée.</p></div>

UPDATE: Andre Onana's CAS Case.

?? ? <https://t.co/PLmltFIFBR>

— AFC Ajax (@AFCAjax) [June 2, 2021](#)